



DONS & DEFISCALISATION

En effectuant un don à la Fondation des Lions de France, reconnue d'utilité publique, vous lui donnez les moyens de soutenir les centaines de projets humanistes ou humanitaires, réalisés par les 1200 clubs Lions et Leos répartis sur toute la France.

Il est possible de faire un don en ligne sur le site internet de la Fondation (fldf.fr), ou d'envoyer un chèque en remplissant avec le bon de soutien ci-dessous.

DEFISCALISATION

Les dons reçus par la Fondation des lions de France sont éligibles à la réduction d'impôts au sens des articles 200 (Impôts sur le revenu), 238 bis (Impôts sur les sociétés) et 978 (Impôts sur la Fortune Immobilière).

- Pour les personnes physiques, la réduction est de 66% des sommes versées dans la limite de 20 % du revenu imposable. Lorsque le montant des dons est plafonné et dépasse cette limite, l'excédent est reporté sur les 5 années suivantes et ouvre droit à la réduction d'impôts dans les mêmes conditions.

- Pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés, la réduction est de 60% du montant du don dans la limite, sur un même exercice, d'un plafond de 20 000 € ou 0,5% du chiffre d'affaires hors taxe de l'entreprise donatrice si ce montant est plus élevé. Lorsque le plafond est dépassé au cours d'un exercice, l'excédent du don est étalé au maximum sur les 5 exercices suivants.

- Pour L'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) la réduction est de 75 % du don versé dans la limite de 50 000 €.

Exemple pour l'IFI: si votre imposition s'élève à 3750 euros, un don de 5000 euros annulera votre imposition à l'IFI et votre don à la Fondation reviendra à 1250 euros. Pour connaître le montant qui peut annuler son IFI, il suffit de diviser par 0,75 le montant de votre imposition à l'IFI.

"Faire un don à la Fondation, c'est permettre à vos clubs d'augmenter les aides versées à leurs bénéficiaires. En retour, la Fondation vous permet de réduire votre impôt."



Francis BIZJAK
Président de la FDLF

JE SOUHAITE SOUTENIR LA FONDATION DES LIONS DE FRANCE

Je fais un don de : 50 € 100 € 200 € Montant libre : €
Mon don est défiscalisable (à hauteur de 75% pour l'IFI, 66% pour l'IR et 60% pour l'IS).

Je retourne ce bulletin avec mon chèque à :
Fondation des lions de France 141-145 rue Raymond Losserand - 75014 PARIS

Membre du Lions Club : oui / non Nom du club :
M/Mme/Melle : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
e-mail :@..... Tel :

Vous pouvez faire un
don directement en
ligne.

